L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 19 DECEMBRE

FEUILLETON
Au Supplément.

Chronique Musicale.

La reprise de l'*Africaine* avait été annoncée pour jeudi dernier. La direction a jugé utile de la retarder; elle a bien fait. Lorsqu'il s'agit de représenter un ouvrage tel que l'*Africaine*, — un moule, comme musique et comme mise en scène, — on ne saurait y donner trop de soins. Peut-être eût-il mieux valu que cette représentation eut lieu un autre jour que le samedi! Mais si le succès répond à l'attente publique, tout sera pour le mieux; et nous ne saurions personnellement nous plaindre de n'avoir pu assister à la première exécution du chef-d'œuvre posthume de Meyerbeer.

Les amateurs d'opéra ayant de donner tout leur temps aux répétitions de l'*Africaine*, la direction a eu recours à la troupe d'opéra-comique pour les spectacles de dimanche, lundi et jeudi. Aussi, avons-nous eu le plaisir d'entendre le *Pré aux Clercs*, les *Noces de Jeannette* et le *Nabab*: trois partitions, chacune dans un genre différent, que l'école française peut citer parmi ses meilleures œuvres.

M. Maseré n'est point, sans doute, un compositeur de génie; mais son talent est d'une rare distinction, et la partition des *Noces de Jeannette* est une œuvre pleine de grâce poétique, et de ces choses que l'on aime à entendre souvent. Le rôle d'Avrec lequel elle a été représentée à Orléans, devait fermer, autrefois à penser que l'opéra comique ne demande qu'à vivre. Pas d'illusions, toutefois. Il n'est guère aujourd'hui de ville de province ou l'Opéra comique fasse recette: ce n'est une entreprise, dont la seule année est de servir les intérêts de l'art, doit avoir toujours, s'il est nécessaire, quelques ressources pour soutenir un genre auquel l'auditoire est redevable de jouissances si délicates.

Mlle Dupuy a chanté avec un sentiment parfait le rôle charmant de Jeannette; elle l'a joué avec cette simplicité et ce naturel qui sont le propre des vraie comédiens. Elle arrive à l'effet, sans le dépasser jamais. Nous eussions désiré qu'elle accentuât davantage certaines oppositions comiques. Lors des premières représentations, elle n'osera peut-être pas; mais elle a chanté dans un style excellent et avec beaucoup de charme tout l'ensemble du rôle. Le succès qu'elle a obtenu a été de bon aloi.

M. Thiry n'est plus aujourd'hui ce débutant dont l'émotion étouffait la voix et paralysait les mouvements, à la première représentation du *Maître de chapelle*. Il gagne chaque jour en assurance, et nous peut maintenant entendre sa voix, une voix fraîche et bien timbrée, à laquelle il donnera aisément la force et la souplesse qu'il lui manquent parfois encore. Dire que M. Thiry est déjà un chanteur, ce serait aller bien au-delà de notre sentiment; mais il a sans contredit, les qualités requises pour le devenir. Nous nous faisons un plaisir de constater les progrès très réels de ce jeune artiste.

Il y a plusieurs années que nous n'avions vu M. Nel. Cette musique facile et spirituelle convient d'autant plus agréable à entendre. Par exemple, dans le duo, dont le rôle tient toute la pièce, lutté entre un ancien amoureux et la jeune fille qui pouvait être la sienne. Mais le mouvement pour la nature, Mme Domestre dans le *Nabab* un rôle de genre, un rôle à la Scribe, dans lequel elle met une rondeur et une vivacité d'allures incroyables.

L'orchestre a beaucoup paru. Il a beaucoup acquis en notre charmante duegenne et l'a prise d'assez la mode à Pont d'Avignon qu'elle en a conservé la nationalité.

Ce soir, Mme Domestre le retrouvera dans [illegible] qui l'attendent.

M. Grivot a confié un pas à Didier plein de [illegible] M. Kliein a de la [illegible] d'amoureux. Nous aurions fort désiré que M. K[illegible] nous dire à quelle [illegible] il costume qu'il avait l'autre soir. M. Rivière et Villiers, — en toilettes [illegible] — ont joué avec beaucoup de [illegible] Mme Rivière a été [illegible] Mme Pinson, un nommé Huguette, de Watwick [illegible], écartis la terre et lui distinguer un [illegible].

Hippolyte prévient immédiatement de sa décision, et bientôt tout le corps artistique y [illegible] nous avons dit, dans un [illegible] position avancée.

Il n'en est rien hier, on n'en connaît pas encore les résultats.

Le comique et les intentions de Jean Kincke, [illegible] Paris, seront ainsi pris par des excellents [illegible].

Une double vérification aura pour résultat de contrôler les déclarations de Troppman qui prétendu que deux Kinck avait succombé sous un empoisonnement par l'acide prussique.

C'est d'autre part dans le *Figaro* :

M. Doucet d'Arcy n'est transporté à Mazas que depuis midi, et a fait une longue visite à M. Pinard, à qui il a annoncé le résultat des recherches faites par M. le Souverain.

Cette nouvelle n'a sans doute point étonné le prisonnier, car hier deux dernières entrevues qu'il a eues avec l'agent de la sûreté, — chaque fois de dernier semblait douter de ses renseignements, — Troppman se montait en colère et s'excitait :

— Ce n'est pas possible !..... Mais si j'étais libre, j'irais tout droit les yeux fermés au coupable !

Hier, le beau-frère de Jean Kincke est venu trouver le juge d'instruction de Belford pour recueillir le nom afin de le faire inhumer à Gambrwitch.

On nous affirme en dernier moment et nous croyons pouvoir ajouter foi à cette affirmation, que les aveux complets de Troppman ont été provoqués par les conseils que Me Lachaud aurait donnés à son client.

RUMEURS DIVERSES.

Dans la foule, on parle de complices; on croit s'acheminer-il assez avec (le nouveau avocat que Troppman aurait fait à son avocat, Me Lachaud. On donne même les noms de ses complices présumés, mais cela n'est qu'une rumeur, et nous espérons que la justice saura découvrir la vérité. Nous nous contenterons de signaler une découverte qui a quelque importance en cette occasion.

Le 15 novembre, on rapporte au maire d'Ur holtz une pioche qui avait été trouvée à deux cents mètres environ de la fosse.

Le 23, Hégnette a ramassé une pioche un peu plus grande à la même distance, et ces deux instruments ont été reconnus par un bûcheron qui s'était plaint au mois de septembre qu'on les lui avait volés.

Les résultats de l'autopsie semblent confirmer jusqu'à présent les récits qui circulent dans le public. Kinck aurait été empoisonné et Troppmann aurait, à ce qu'il paraît, pu se procurer tout ce qui lui était nécessaire dans le pays même.

A propos de la découverte du cadavre de Kruck père, il est curieux, on nous semble, de rappeler une particularité bizarre.

Trois semaines environ avant le crime de Pantin, un rédacteur de la *Petite Presse* fut consulter une somnambule pour lui demander si elle ne pourrait pas indiquer l'endroit où se trouvait le corps de Jean Kinck. La somnambule répondit en substance : " Le cadavre de Jean Kinck est caché en Alsace. On ne le trouvera que *dans deux mois*. Il sera méconnaissable. Il n'a pas été mis à coups de couteau, il a été assommé, etc. "

Tous les détails de cet entretien, avec la somnambule se trouvent dans la *Petite Presse* des premiers jours d'octobre.

LE TROPPMAN BELGE.

La *Gazette de Mons* donne de nouveaux détails sur Dresone-le-Monstier, l'auteur du crime d'Hornu, le meurtrier des trois frères Thirion.

Ces renseignements complètent, en les rectifiant sur certains points les faits déjà connus :

On a raconté de diverses façons comment Dresone-le-Monstier avait mis à exécution ses exécrables projets sur Victor. Il nous nous en reportons à qui transpire dans le public relativement aux aveux de l'accusé, quelle serait la version la plus probable :

Si Simon-Louis et P. Thirion portait sur lui une certaine somme, Dresone-le-Monstier le fit couper chez lui et le grisa : puis il l'invita à jouer la sienne au bois. Quand Thirion ne voulut pas accepter cette invitation, et il se dirigea vers la porte d'entrée qui donne sur la rue. Au moment même où Thirion allait mettre pied à la rue abandonnée, où jusque vis-à-vis de la porte de la rue, Dresone-le-Monstier sauta tout à coup sur lui et l'étreignit au cou de toutes ses forces.

Une lutte horrible s'engagea dans l'ombre, et à un certain moment, Dresone-le-Monstier fut à terre, étouffant dans la paille avec sa victime. L'assassin eut enfin raison de Thirion ivre, et ce dernier, après avoir été foulé en vain sur tout le corps, finit par être, dans le puits, l'horrible Monstier fit alors glisser sur le corps de sa première victime toutes les pierres qu'il put trouver dans ce coin.

M. Thirion, la seconde victime, avait eu l'imprudence, après s'être laissé griser chez Dresone-le-Monstier, d'accepter l'hospitalité chez ce bon à Pendre, qu'il dormait profondément chez lui. Il avait été étouffé en vain par son hôte, dans une écurie, non loin du trou au purin, il fut étreint également et traîné, par les pieds dans le sujet dont on parle. Il quelques petits coups de couteau lui furent portés sur elle non plus aucun argent : de la sans doute son peu de défiance.

G. Thirion, le troisième frère, avait, lui, une somme de trois mille francs, passée dans sa ceinture. D'aventure, on ne sait trop comment, dans le cas de Grignard, et il fut étranglé assez aisément, car il était malade et avait un cancer à la poitrine. De même que P. Thirion, il fut jeté dans le puits.

On a fait maintes conjectures sur le point de la tron au Purin, qui ont servi à recéler les cadavres. Voici qui le paraît être la vérité :

Avant l'assassinat des Thirion, le puits dont il s'agit était abandonné parce qu'il ne donnait plus d'eau. Il y avait dans le jardin, derrière la maison, un puits servant uniquement aux besoins du ménage.

Deux mois après l'époque où disparurent et simultanément les trois frères Thirion, Dresone-le-Monstier perdit son beau père et hérita de ce chef, d'une somme de six-mille francs. Cet héritage donna à ce coquin l'occasion favorable d'emprunter au commerce et d'embellir sa demeure, sans trop exciter de prime-abord les commentaires.

Dresone-le-Monstier parla d'acheter une voiture : A cette fin, il fit transformer la petite porte d'entrée de sa maison en une grande porte. Et jeter les décombres provenant de la démolition d'une partie du mur de clôture dans le puits, et comme ce puits servait évidemment le purin d'une vache, il le fit, décidément combler jusqu'aux bords.

Quant au trou au purin, Dresone-le-Monstier agit avec la même intrépidité maligne. Pour ce voiture, il fallait, disait-il, une remise : il fit construire cette remise au-dessus du trou au purin.

Tout fait présager que le berger Hyvon, vieillard caséd et assez incapable, en apparence du rôle qu'on a voulu lui faire jouer — est totalement étranger aux assassinats horribles commis à Hornu par Dresone-le-Monstier : on s'attend, d'un moment à l'autre, à apprendre sa mise en liberté.

— Une correspondance adressée de Rome au *Journal des Débats* nous apprend que le vieux nombreux qui existent dans le collége des cardinaux ne seront plus remplis avant les fêtes de Pâques de l'année prochaine. Une pareille décision a fort étonné, et, à la veille de la réunion du conclave, on l'on pouvait croire la porte doit rester ouverte à M. Doucet d'Arcy.

La correspondance des *Débats* attribue à ce retard des motifs d'ordre politique. Rome éprouverait une certaine répugnance à revêtir de la pourpre un cardinal qui ne sert depuis longtemps personnellement un souverain étranger. — Mgr Larchevêque de Paris. Mais déjà, dit-on, de nombreuses sollicitations auraient été faites à ce sujet auprès du Saint-Père, et on n'y est tiré en définitif toute prévention au cardinalat.

Puisque Pitti, nous nous à la mode les souvenirs et les curiosités de l'Orient, il n'est peut être pas sans intérêt de connaître les idées de l'émir Abd-el-Kader sur les qualités que l'on cherche dans la femme. Ces qualités sont : la beauté, la fécondité, le bon caractère, l'esprit, l'intelligence, la pureté, la piété :

LA BEAUTÉ. — La femme qui est belle embellit les regards de celui qui la regarde et fait des autres femmes. Elle remplit de tristesse dans le cœur de celui qui la regarde.

LA FÉCONDITÉ. — La femme féconde remplit un des grands buts de son mariage.

LE BON CARACTÈRE. — La femme d'un bon caractère est pour époux une personne d'où il aide toujours de la maison les traces et les suites.

L'ESPRIT. — La femme de noble origine possède son mari dans la jouissance de la vie, l'encourage à s'élever à ces résultats des résultats généreux.

L'INTELLIGENCE. — La femme intelligente aide son mari, sait ce qui convient et lui laisse, ou il sait le mettre pour les gens en affaires.

LA PURETÉ. — La femme pure évitera l'adultère et ses suites, et ne sera point jalouse.

LA PIÉTÉ. — Enfin, la femme pieuse conservera la dignité de son mari, sa famille en parfaite de sagesse et de religion.

Reste à savoir si l'on trouverait, en Orient comme en Occident, beaucoup de femmes possédant toutes ces admirables.

— $75.—Chez Gerdes, à New York, de la Salle à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni prime ni assurance.

— PIANOS.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de MM. Zeen et Bremer qui ont en magasin un grand choix de pianos américains et européens, ainsi que des pianos d'occasion à bon marché.

— MARCHANDISES POUR CADEAUX. — M. Jos. H. Wilson, rue du Canal, No 156, annonce qu'il a de magnifiques marchandises pour cadeaux et qu'il les vend à des prix où on ne peut plus réduits. Nous publions plus loin une liste de ces belles marchandises, qui plairont certainement à toutes les personnes de goût. M. Wilson a 1500 douzaines de gants de toutes couleurs à une place et la paire.

— GRANDE FABRIQUE DE CANOT. — Parmi les industries du Sud qui peuvent rivaliser avec celles du Nord, nous pouvons citer la fabrication des canots, et, comme preuve, il nous suffit de citer les produits qui sortent de la grande manufacture de Norman & Reiss, rue de la Vieille Levée, Nos 121 et 123. Toutes les espèces de canots, de bateaux, de pâtes, de gomme et de chocolate sont fabriqués là avec d'excellents matériaux et sans craindre de comparaison avec les produits d'autre provenance. MM. Norman & Reiss tiennent également tous les articles d'importation rentrant dans le commerce de la confiserie, et messieurs les confiseurs peuvent s'approvisionner chez eux. Enfin, ils ont un assortiment considérable d'artifices de tout genre pour la plus grande joie des enfants et pour le terreur des passants timides. Avis aux détaillants.

— FRUITS. — Les acheteurs de fruits sont référés à l'annonce de M. F. Lemaître qui a un immense dépôt de fruits, rue Front No 37 et rue Fulton No 38. Les charge d'expédier toutes les commandes et il garantit pour deux mois les oranges de la Louisiane, grâce au système d'emballage qu'il adopte. On trouvera chez lui des poires de la Californie.

— CARBONATE. — On verra plus loin une annonce de MM. Fredericksen & Harte, droguistes, rue du Canal, No. 153, qui ont à vendre du carbonate d'ammoniaque et des savons, à aussi bas prix et même à plus bas prix que les articles vendus au fameux magasin d'une piastre.

— COMPAGNIE DE PONTCHARTRAIN. — Un avis inséré dans nos colonnes d'annonces prévient les actionnaires du chemin de fer Pontchartrain que l'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu au bureau de M. Wm J. Carter, secrétaire, lundi, 3 janvier prochain.

— MIROIRS, TABLEAUX, ETC. — Le magasin de MM. Wagener et Meyer, rue du Canal No 106, renferme un assortiment considérable de miroirs et de cadres fabriqués par eux ou importés, et une collection de gravures, lithographies et tableaux. Parmi les tableaux nous avons remarqué *Le Camp Indien*, pièce de Mandeville, peint par Bernard, l'auteur du portrait de madame Pinckney Smith, portrait qui a fait sensation dernièrement. Nous mentionnerons aussi un tableau de Strauss, représentant le " Big Black en octobre ; " la scène est prise sur les bords de cette rivière près de Vandgbers, dans le Mississippi.

☞ La machine à coudre à points tortus de Wilcox & Gibbs réalise les prodiges des fées : elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick & Co., 118 Canal.

— CONFISERIE MAX NIHOUL. — Les deux établissements que dirige M. Max Nihoul, l'un au coin des rues Canal et Dauphine, l'autre au coin des rues Esmporte et Bayou, offrent en ce moment le coup d'œil le plus tentateur. On y trouve un immense assortiment de bonbons fins, de fruits cristallisés, de pâtisseries délicates, le tout rehaussé par de magnifiques pièces montées, qui indiquent que M. Nihoul exécute artistiquement toutes les commandes pour soirées, repas etc.

— ETRENNES. — M. L. Niple, rue Bourbon, No 13, a à vendre un grand choix d'articles spéciaux pour étrennes. Nous recommandons, entre autres choses, ses parfumeries et articles de toilette.

— DISPENSAIRE HOMŒOPATHIQUE. — Dans toutes les villes où la doctrine hahnemannienne a pris un certain développement, ses disciples ont établi un dispensaire ou cabinet de consultations gratuites pour le soulagement des pauvres. La Nouvelle-Orléans vient d'être dotée d'un établissement de ce genre grâce à une entente heureuse entre les praticiens homœopathes. Le dispensaire sera dirigé par le docteur A. A. D'Hémécourt, et douze médecins homœopathes se font un devoir de consacrer, chaque semaine, une heure de leur temps aux consultations gratuites qui y seront délivrées, tous les jours, de midi à deux heures, aux patients qui se présenteront. Les secours donnés par le dispensaire s'appliqueront aussi aux opérations chirurgicales et aux accouchements. On trouvera dans l'annonce la liste des médecins dont le concours est assuré à cette œuvre charitable.

Le dispensaire est établi au No 4 de la rue des Remparts, entre les rues Canal et Commune, dans le local déjà occupé par les docteurs Murphy et Mojonnier, deux jeunes médecins de talent qui n'en continueront pas moins à donner des consultations à leurs clients, à leurs heures habituelles.

— TRIOMPHE DE L'ART. — Ce mot est mérité dès qu'il s'agit des travaux photographiques de M. S. Anderson dont la galerie est située rue du Canal No 183. Tout le monde est invité à aller l'examiner, et tout le monde qui la visitera en sortira avec l'impression qu'en effet on ne saurait pousser plus loin l'art photographique. M. Anderson exécute avec la plus grande habileté des copies et des portraits en tous genres, coloriés ou non. Sa PERLE DU SOLEIL a excité une admiration générale, et cela seul suffirait pour mettre le comble à la réputation de l'artiste.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.—Une mention toute spéciale est due à la grande réduction de prix que vient d'opérer sur son immense assortiment de marchandises de saison la maison Pepin et Turcotte, de la rue du Canal, No. 158. Grâce à des achats intelligemment faits dans les grands encans de New York, cette maison peut livrer ses marchandises aux prix d'importation. Elle vendra également aux plus bas prix du marché un fort stock d'articles d'habitation. Voir l'annonce pour les détails.

— PIANOS STEINWAY.—En ce qui concerne la durée des pianos Steinway, M. Fetis, la première autorité musicale en Europe, dit dans son rapport du jury sur les instruments de musique à l'Exposition de Paris :

" Messieurs Steinway ont introduit dans la construction de leurs instruments de nouvelles améliorations qui assurent la solidité et nécessaire sous le climat variable des Etats-Unis. Ces améliorations consistent en un double cadre en fer avec barres transversales, fondu en une seule pièce, et au milieu duquel la table d'harmonie est incérée. Cette heureuse combinaison assure la beauté du son, la solidité et le maintien de la tonalité, et elle a été l'objet d'un brevet pris par messieurs Steinway & Sons, le 9 juin 1866. "

M. Grunewald, qui est l'agent pour la vente de ces pianos, nous assure qu'il ne doute pas de leurs qualités extraordinaires sous le rapport de la durée et qu'il les considère sous tous les rapports comme les meilleurs pianos qui aient jamais été construits.

— $55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une économie aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

BULLETIN FINANCIER

Samedi soir, 18 décembre 1869

Le marché monétaire a été un peu plus facile aujourd'hui ; les bons de l'intérêt n'ont presque fait pas d'écrit dans les rues. Les banques ont accepté la plupart des offres ; il n'est resté que peu des billets du premier ordre pour le Nord.

Ceux qui demandent des escomptes sont, pour la plupart, des négociants qui sont en relations d'affaires avec la Rivière Rouge, le Opelousas et d'autres parties de l'Etat, avec lesquelles les communications ont été presque interrompues à cause des basses eaux. Les demandes des marchands de bois, de charbon de l'Ohio, de toile et de cordes d'emballage et de marchandises sèches ont diminué de beaucoup depuis une dizaine de jours ; cette diminution même que les patients de petite classe ont été satisfaits de ce qu'ils ont déposé. Nous colons encore : 1¼ à 1½ par mois les billets de premier ordre accompagnés d'acceptations garanties collatérales ; 1½ à 2 pour cent les recommandés ; 1¾ à 2¼ pour les billets de commerce No 1 sans garanties collatérales et — à 2 pour cent de commission. Il n'a pas encore été fait de papier hypothécaire No 1 et 1½ à 1¾ No 2.

L'or ouvert a 12¾ à 13¼, mais une dépêche de New York ayant annoncé qu'il était à 13 heures, à 1.20½ à Wall street, il est tombé ici à 12¾ et après à 12¾. Les pièces ont été offertes à 12¾ à New York et à 12¾ à 13 ; on a coté 12¾ à 13¼ pour les pièces de 20 francs, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 5 francs, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 2 francs, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de ½ franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de ¼ franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de ⅛ franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/10 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/20 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/40 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/80 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/160 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/320 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/640 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1280 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/2560 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/5120 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/10240 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/20480 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/40960 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/81920 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/163840 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/327680 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/655360 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1310720 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/2621440 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/5242880 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/10485760 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/20971520 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/41943040 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/83886080 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/167772160 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/335544320 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/671088640 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1342177280 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/2684354560 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/5368709120 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/10737418240 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/21474836480 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/42949672960 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/85899345920 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/171798691840 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/343597383680 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/687194767360 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1374389534720 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/2748779069440 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/5497558138880 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/10995116277760 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/21990232555520 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/43980465111040 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/87960930222080 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/175921860444160 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/351843720888320 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/703687441776640 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1407374883553280 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/2814749767106560 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/5629499534213120 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/11258999068426240 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/22517998136852480 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/45035996273704960 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/90071992547409920 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/180143985094819840 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/360287970189639680 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/720575940379279360 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1441151880758558720 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/2882303761517117440 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/5764607523034234880 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/11529215046068469760 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/23058430092136939520 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/46116860184273879040 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/92233720368547758080 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/184467440737095516160 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/368934881474191032320 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/737869762948382064640 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1475739525896764129280 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/2951479051793528258560 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/5902958103587056517120 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/11805916207174113034240 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/23611832414348226068480 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/47223664828696452136960 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/94447329657392904273920 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/188894659314785808547840 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/377789318629571617095680 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/755578637259143234191360 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1511157274518286468382720 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/3022314549036572936765440 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/6044629098073145873530880 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/12089258196146291747061760 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/24178516392292583494123520 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/48357032784585166988247040 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/96714065569170333976494080 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/193428131138340667952988160 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/386856262276681335905976320 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/773712524553362671811952640 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1547425049106725343623905280 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/3094850098213450687247810560 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/6189700196426901374495621120 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/12379400392853802748991242240 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/24758800785707605497982484480 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/49517601571415210995964968960 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/99035203142830421991929937920 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/198070406285660843983859875840 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/396140812571321687967719751680 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/792281625142643375935439503360 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1584563250285286751870879006720 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/3169126500570573503741758013440 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/6338253001141147007483516026880 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/12676506002282294014967032053760 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/25353012004564588029934064107520 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/50706024009129176059868128215040 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/101412048018258352119736256430080 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/202824096036516704239472512860160 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/405648192073033408478945025720320 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/811296384146066816957890051440640 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1622592768292133633915780102881280 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/3245185536584267267831560205762560 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/6490371073168534535663120411525120 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/12980742146337069071326240823050240 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/25961484292674138142652481646100480 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/51922968585348276285304963292200960 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/103845937170696552570609926584401920 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/207691874341393105141219853168803840 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/415383748682786210282439706337607680 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/830767497365572420564879412675215360 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1661534994731144841129758825350430720 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/3323069989462289682259517650700861440 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/6646139978924579364519035301401722880 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/13292279957849158729038070602803445760 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/26584559915698317458076141205606891520 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/53169119831396634916152282411213783040 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/106338239662793269832304564822427566080 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/212676479325586539664609129644855132160 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/425352958651173079329218259289710264320 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/850705917302346158658436518579420528640 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1701411834604692317316873037158841057280 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/3402823669209384634633746074317682114560 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/6805647338418769269267492148635364229120 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/13611294676837538538534984297270728458240 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/27222589353675077077069968594541456916480 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/54445178707350154154139937189082913832960 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/108890357414700308308279874378165827665920 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/217780714829400616616559748756331655331840 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/435561429658801233233119497512663310663680 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/871122859317602466466238995025326621327360 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1742245718635204932932477990050653242654720 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/3484491437270409865864955980101306485309440 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/6968982874540819731729911960202612970618880 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/13937965749081639463459823920405225941237760 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/27875931498163278926919647840810451882475520 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/55751862996326557853839295681620903764951040 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/111503725992653115707678591363241807529902080 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/223007451985306231415357182726483615059804160 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/446014903970612462830714365452967230119608320 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/892029807941224925661428730905934460239216640 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1784059615882449851322857461811868920478433280 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/3568119231764899702645714923623737840956866560 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/7136238463529799405291429847247475681913733120 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/14272476927059598810582859694494951363827466240 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/28544953854119197621165719388989902727654932480 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/57089907708238395242331438777979805455309864960 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/114179815416476790484662877555959610910619729920 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/228359630832953580969325755111919221821239459840 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/456719261665907161938651510223838443642478919680 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/913438523331814323877303020447676887284957839360 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1826877046663628647754606040895353774569915678720 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/3653754093327257295509212081790707549139831357440 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/7307508186654514591018424163581415098279662714880 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/14615016373309029182036848327162830196559325429760 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/29230032746618058364073696654325660393118650859520 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/58460065493236116728147393308651320786237301719040 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/116920130986472233456294786617302641572474603438080 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/233840261972944466912589573234605283144949206876160 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/467680523945888933825179146469210566289898413752320 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/935361047891777867650358292938421132579796827504640 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1870722095783555735300716585876842265159593655009280 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/3741444191567111470601433171753684530319187310018560 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/7482888383134222941202866343507369060638374620037120 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/14965776766268445882405732687014738121276749240074240 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/29931553532536891764811465374029476242553498480148480 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/59863107065073783529622930748058952485106996960296960 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/119726214130147567059245861496117904970213993920593920 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/239452428260295134118491722992235809940427987841187840 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/478904856520590268236983445984471619880855975682375680 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/957809713041180536473966891968943239761711951364751360 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1915619426082361072947933783937886479523423902729502720 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/3831238852164722145895867567875772959046847805459005440 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/7662477704329444291791735135751545918093695610918010880 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/15324955408658888583583470271503091836187391221836021760 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/30649910817317777167166940543006183672374782443672043520 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/61299821634635554334333881086012367344749564887344087040 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/122599643269271108668677762172024734689499129774688174080 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/245199286538542217337355524344049469378998259549376348160 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/490398573077084434674711048688098938757996519098752696320 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/980797146154168869349422097376197877515993038197505392640 franc, 12¾ à 13¼ pour les pièces de 1/1961594292308337738698844194752